

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 27 septembre 2022 à 14h sur le site de Landivisiau

La présidence est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. Éric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen	X	X
	LAVIEC Jérémy			MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion		
	LE GLEAU M.Françoise	X	X	ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	
CFDT	RAMBAUD Valérie	X	X	LE MOIGNE Michèle	X	
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine	X	
SUD	QUINIIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	
	LUCAS Thomas	X	X	LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

Assistent à la réunion :

M. Michel MOGAN, Directeur Général Délégué aux parcours de vie et de santé

M. Matthieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire

Mme Dominique GUENNEUGUES, Responsable du Pôle Sanitaire sur Brest

Mme Céline LE SUAVET-SALAMANI, IDE

M. Laurent CREFF, Cadre de la rééducation sur Ty Yann

M. David GUEGUEN, Responsable parcours des personnes âgées

Mme Estelle RIBEREAU, CGS

Mme Gaëlle ROLLAND, Responsable du Pôle Social

M. Dany DEVAUX, Responsable des services techniques

Mme Maryse DELDICQUE, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail

27 septembre 2022 à 14h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 26 juillet 2022
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022*
3. Information sur les mesures de revalorisation (Ségur, Laforcade, Grand âge, Conférence des métiers).
4. Compte-rendu de la CSSCT du 15 septembre 2022.
5. Information sur l'organisation des livraisons sur les différents sites de la Fondation (retour sur la mise en place).
6. Retour sur la commission Activités Sociales et Culturelles.
7. Bilan de la période estivale pour les différents sites de la Fondation (tensions RH).

Pôle sanitaire

8. Avis sur l'organisation de l'astreinte de weekends et jours fériés des masseurs kinésithérapeutes du site de Ty Yann*.
9. Information sur le démarrage des travaux du site de Perharidy.
10. Présentation du lieu santé sans tabac /sanitaire.
11. Avis sur la réorganisation de l'équipe éducative du SSRS Enfants et Adolescents du site de Perharidy.
12. Avis sur les grilles horaires des aides-soignants et agents des services hospitaliers du SSR Polyvalent*.
13. Information sur la réorganisation du SSRS Neurologie.
14. Information sur la réorganisation du pôle sanitaire du site de Ty Yann suite au passage à mi-temps du responsable de site.
15. Information sur la tarification à l'activité.

Pôle médico-social

16. Information sur l'augmentation des tarifs hébergement des EHPAD à compter du 01.10.22

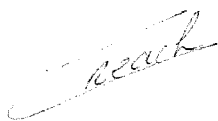
Pôle social

17. Information sur l'évolution de la situation du Pôle social.
18. Point d'étape des décisions prises suite à l'expertise du Foyer du Pont Neuf.

Pôle ressources

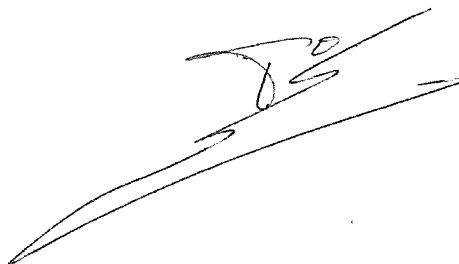
19. Information sur le poste du secrétariat des services techniques.

**Le Secrétaire du CSE,
M. CREACH**



* documents joints

**Le Président,
H. BLAIZE**



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail

27 septembre 2022 à 14h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

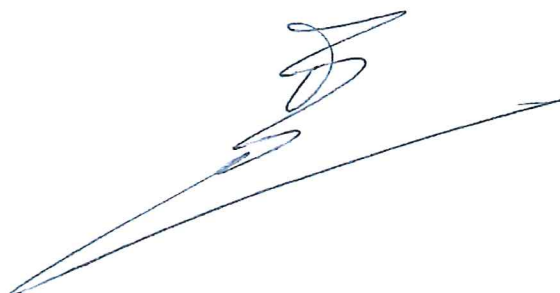
Dossiers transversaux

1. Désignation référents harcèlement
2. Point sur le SSRS Cardiovasculaire du site de St Luc (organisation du service pendant l'absence d'un médecin pour quelques mois)
3. Avis du Comité Social et Economique sur le projet de licenciement d'une accompagnante éducatif et social du site de Saint Vincent Lannouchen, salariée protégée

Le Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



* documents joints

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
DU 27 SEPTEMBRE 2022
APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux parcours de vie et de santé et de M. Eric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

M. Franck MONFORT déclare en préambule que la température de la salle est à 17° et demande une suspension de séance après la réponse de Mme la Présidente sur l'impossibilité de mettre du chauffage uniquement dans cette pièce.

Suspension de séance à 14h03.

Reprise à 14h06, après concertation, les élus décident de maintenir la réunion.

Pour information, Mme Michelle CREACH annonce que Mme Céline KEROUANTON remplacera provisoirement Mme Marion FLOC'H.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du C.S.E. du 26 juillet 2022

M. Louis CASTEL, Représentant syndical de la CFDT, déclare ne pas avoir été destinataire de ce procès-verbal.

Mme CREACH répond ne pas avoir été informée lors des réunions des 5 et 26 juillet 2022, de la désignation de M. CASTEL en qualité de Représentant syndical, ce pourquoi il n'a pas reçu le document. Elle en prend note.

La Secrétaire, Mme CREACH, demande aux élus de voter :

POUR : 15 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Point 10 : Présentation du lieu santé sans tabac/sanitaire

La parole est donnée à Mme Céline LE SUAVET-SALAMANI qui se présente : elle est IDE au sein de la Fondation depuis près de 21 ans. Elle a d'abord exercé au SSR Polyvalents durant 10 ans avant d'intégrer le SSR Addictologie. 20% de son ETP concerne un volet tabacologie, les consultations étant réservées aux patients de cardiologie et d'addictologie. Elle devient également IDE coordinatrice après la validation en janvier 2022 de l'ARS suite à leur appel à projet datant d'octobre 2021, sur la mise en place des lieux de santé sans tabac d'abord sur la filière sanitaire puis sur toute la Fondation. Elle présente un diaporama.

Un lieu de santé sans tabac, c'est quoi ?

*Un lieu de santé au sein duquel le fumeur s'abstient de fumer en dehors des lieux désignés fumeurs (Abris fumeurs et zones signalées)

*Un lieu de santé où les patients et les professionnels fumeurs peuvent être accompagnés vers un changement de leur consommation (réduction, arrêt).

*Volonté de l'ARS et de l'établissement

Les objectifs d'un lieu de santé sans tabac

- Accompagner les salariés et les patients vers un changement de leur consommation de tabac (réduction, arrêt).
- Déploiement de la stratégie lieu de santé sans tabac au sein de la Fondation.
- Tendre vers la disparition du tabagisme.
- Participer à la démarche qualité de l'établissement, limiter l'impact sur l'environnement.

- Former, informer, sensibiliser les salariés sur le tabagisme et le tabac (plus il y aura du personnel formé, plus il y aura d'actions)

Multiples bénéfices

- Prévention et qualité des soins
- Diminution et disparition du tabagisme
- Limiter le tabagisme passif
- « Soignants exemplaires » en ce qui concerne la lutte contre le tabac
- Aider les fumeurs (patients- professionnels) à modifier leur consommation de tabac (baisse, arrêt...)
- Impact au niveau sanitaire, social et environnemental

La démarche à suivre pour devenir un lieu de santé sans tabac :

Le Projet

- Rédaction du projet avant le 31 octobre 2021
- Validation par ARS en janvier 2022
- Financement ARS = Moyens humains

D'où création d'un temps IDE de coordination pour Céline Le Suavet Salamani (consultations et co animation de formation sur deux ans) et d'un temps chargé de communication

Financement ARS = Moyens matériels avec création d'abris et de zones fumeurs, signalétique intérieure et extérieure

Les étapes

- Première année :
 - * Inscrire la politique « lieu de santé sans tabac » dans le projet de l'établissement, le règlement intérieur
 - * Informer les salariés de la Fondation Ildys de la mise en oeuvre du projet (communication)
 - * Mise en place signalisation, zones fumeurs et abris
 - * Programmation des formations pour les salariés
 - * Consultations professionnels et patients sur RDV
- Deuxième année :
 - * Mise en œuvre des formations, sensibilisation des salariés (plan de formation)
 - * Poursuite des consultations professionnels/ patients
 - * Bilan du projet par rapport aux questionnaires de fin (projection)
 - * Rapport d'activité, retour ARS et des instances institutionnelles

2 ans pour réaliser ce projet validé par ARS

- 1) Formation d'un groupe de travail (mars 2022) - réunion tous les mois
- 2) Synchronisation de la démarche avec le site de Roscoff (avril 2022)
- 3) Information des instances institutionnelles (BCME, CME, CSE, commission des usagers...)
- 4) Formation groupe de pilotage du projet - réunion trimestrielle
- 5) Information des salariés/ patients (journée mondiale sans tabac 31 mai 2022, sondage du 31 mai 2022, la lettre d'info en octobre, sondage qualitatif octobre 2022)
- 6) Faire un état des lieux initial (le sondage du 31 mai 2022)
- 7) Mise en œuvre du projet (charte de l'établissement, règlement intérieur, zones fumeurs identifiées et création des abris, formations, sensibilisation, consultations, travail avec les partenaires, la médecine du travail...)
- 8) Evaluation régulière du projet.

Mme LE SUAVET-SALAMANI annonce qu'il n'y aura pas d'interdiction de fumer mais il faudra le faire dans les lieux appropriés : il existera 2 abris sur Ty Yann et 2 sur Roscoff. L'idée est qu'il n'y ait plus de fumeurs au niveau des différentes portes d'entrée.

M. Jacques LE BORGNE demande la manière de procéder pour accompagner les salariés.

Mme LE SUAVET-SALAMANI répond qu'une lettre d'information sera diffusée avec une adresse mail permettant de prendre rendez-vous. La première consultation dure environ une heure pour comprendre les comportements de chacun.

M. LE BORGNE aimerait savoir si les salariés pourront venir sur leur temps de travail.

La Direction n'y a pas réfléchi.

Mme Claire BOURVEN demande si les salariés de Roscoff devront se rendre à Brest pour ces consultations.

Mme LE SUAVET-SALAMANI précise que Mme BERTHEVAS interviendra sur Perharidy. Tout va débuter en octobre 2022 avec une réunion mensuelle du groupe de pilotage, la première date retenue étant le 18/10/2022. Elle répète que le site sanitaire est le premier concerné. Les zones fumeurs doivent être éloignées des fenêtres mais aussi loin des portes d'entrée.

Mme la Présidente ajoute que le Pôle social suivra, tous les secteurs du site de Ty Yann seront concernés.

Mme Dominique GUENNEUGUES parle d'un endroit sur le parking du haut.

Pour répondre à M. LE BORGNE, Mme LE SUAVET SALAMANI précise que les patients du SSR Addictologie continueront à utiliser l'abri déjà existant derrière le bâtiment du service.

Mme Justine VIMFLES questionne sur les patients ayant le Covid et mis en confinement.

Mme LE SUAVET SALAMANI dit qu'il y aura un autre endroit réservé pour eux, sans doute près du stockage de poubelles du service. Elle regrette de ne pouvoir répondre à Mme Claire BOURVEN sur les lieux prévus sur Roscoff.

Mme la Présidente parle de lieux déjà dédiés sur Perharidy. Ces abris seront des lieux ouverts et non des pièces fermées.

Le groupe de pilotage est composé de Mme Claude MAHE, du Dr MAPTUE, de Mme LE SUAVET SALAMANI, des Cadres des Services, de M. Dany DEVAUX et d'un représentant des usagers. M. DEVAUX est chargé de présenter les structures.

Mme la Présidente remercie Mme LE SUAVET SALAMANI pour la présentation de ce projet.

**Départ à 14h25 de Mme Céline LE SUAVET SALAMANI
et arrivée de M. Matthieu DOUCHAIN et de M. Laurent CREFF**

Point 8 : Avis sur l'organisation de l'astreinte de week-ends et jours fériés des masseurs kinésithérapeutes du site de Ty Yann

M. Laurent CREFF, Cadre de rééducation sur Ty Yann, présente un diaporama détaillé de tout ce qui a été revu pour le personnel de rééducation. Les plages horaires ont été validées par les médecins, des chefs de service et l'ensemble des salariés concernés en partant de la base existante de Roscoff :

Horaires d'astreintes :	samedi de 9h à 17h
	dimanche et jour férié de 9h à 16h

M. Jacques LE BORGNE constate une évolution positive sur ce dossier, il a rencontré les kinés de Ty Yann qui sont satisfaits d'où leur signature favorable pour cette organisation des astreintes. Il interroge sur la prévision d'un bilan.

M. CREFF dit qu'un point sera fait fin 2022, puis fin 2023 mais Mme Dominique GUENNEUGUES rappelle que c'est surtout durant l'hiver que les patients ont besoin de kinésithérapie respiratoire et pense qu'il vaut mieux attendre la fin de l'hiver pour dresser un bilan.

Mme CREACH demande un vote :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Départ à 14h37 de M. Laurent CREFF**Point 11 : Avis sur la réorganisation de l'équipe éducative du SSRS Enfants et Adolescents du site de Perharidy**

Ce point est reporté au mois prochain.

Point 12 : Avis sur les grilles horaires des aides-soignants et agents des services hospitaliers du SSR Polyvalent

Mme Dominique GUENNEUGUES, Responsable du Pôle sanitaire du site de Ty Yann, présente ce point. Il y avait un écart d'une heure (14h30 à 15h30) ce qui posait problème pour les admissions puisqu'actuellement des admissions sont programmées également le vendredi car on ne peut plus se permettre de ne pas le faire. Ceci a donc amené les aides-soignantes à proposer cette nouvelle grille. Elle demande 2 votes distincts puisque les grilles horaires concernent les aides-soignantes mais aussi les agents.

Mme Elisabeth STEPHAN parle des modifications d'horaires qui ne correspondent pas aux aides-soignantes de son secteur et que celles-ci ne souhaitent pas aller dans l'autre secteur.

Mme GUENNEUGUES parle d'un certain nombre de temps de travail différents empêchant de faire un roulement identique pour chacune. Il n'y a pas, effectivement, le même nombre de soignants sur chaque côté du service mais c'est une option prise. Chaque ligne a un code de calcul horaire. C'est une organisation qui est transversale sur l'ensemble du service, le SSR Polyvalents ; un réajustement des lignes a été effectué.

La Secrétaire demande l'avis des élus sur les grilles horaires des aides-soignantes :

POUR : 15

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

En ce qui concerne les agents, Mme GUENNEUGUES annonce qu'il n'y a plus de financement pour un poste de CUI. Il a donc fallu modifier la grille et une évaluation sera faite après 3 mois d'application.

M. Jacques LE BORGNE s'interroge sur l'intégration d'un CUI sur le roulement.

Mme la Présidente dit que rien ne l'interdit.

Mme Maggy CONAN pense que ce temps de CUI va manquer puisqu'il représentait 20h par semaine.

Mme GUENNEUGUES répond que le roulement est en place depuis le 1^{er} septembre et que l'évaluation se fera après les vacances de la Toussaint. Elle n'a pas eu de retour des agents pour l'instant.

M. LE BORGNE demande s'il y a eu des retraits de tâches.

Pour Mme GUENNEUGUES, c'était un poste de renfort mais qui s'est installé sur le temps.

Mme la Présidente confirme que le renfort qui était accordé n'existe plus.

Mme GUENNEUGUES parle de l'équipe des ASI qui se charge des lieux communs et des bureaux.

Mme Stéphanie QUINIOU a remarqué des horaires de 4h par jour pour un temps plein.

Mme GUENNEUGUES répond que ce roulement n'a pas été changé, seule la ligne du CUI a été enlevée.

Mme Claire BOURVEN dit que l'accord d'entreprise n'est pas respecté puisqu'il faut travailler 6h minimum par jour.

Mme Sonia BODENES s'interroge sur l'organisation s'il y a un arrêt de travail puisqu'une seule salariée est prévue par côté.

M. Jacques LE BORGNE ne voit pas de signatures des salariés.

Mme GUENNEUGUES répète qu'il n'y a pas eu de modifications au roulement existant et qu'en cas d'absence, l'agent est remplacé.

Au vu de ces remarques, il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion.

Point 14 : Information sur la réorganisation du Pôle sanitaire de Ty Yann suite au passage à mi-temps du responsable de site

M. Matthieu DOUCHAIN présente ce point.

A compter du 1^{er} octobre 2022 :

- Passage à mi-temps de Mme Dominique GUENNEUGUES, responsable de site : sera présente 5 demi-journées par semaine, le matin principalement.
- Recrutement d'une coordinatrice de site à mi-temps : Mme Appoline YEOMAN
- Recrutement d'une infirmière de coordination à 0.6 ETP : 3 jours par semaine centrés sur la gestion du parcours patient, afin de permettre à Mme Yeoman de se détacher sur les missions transversales : recrutement en cours
- Mme Yeoman reste la responsable du SSR polyvalent.
- Organisation susceptible d'ajustements – réunion de l'encadrement prévue en novembre

Cette organisation a été co-construite avec les intéressées.

Mme Michelle CREACH demande si un temps de doublon est prévu.

M. DOUCHAIN répond qu'un temps de transmissions sera mis en place.

Mme Dominique GUENNEUGUES parle du traitement des points fait en fonction de l'urgence.

M. Jacques LE BORGNE trouve cette position difficile pour Mme YEOMAN.

M. DOUCHAIN précise qu'elle ne sera pas responsable de site, cela reste la position de Mme GUENNEUGUES. Mme YEOMAN assurera une coordination.

M. Jacques LE BORGNE voit la suppression d'un 0,4 ETP de Cadre dans cette modification. Et on sait que c'est très compliqué pour les gens qui sont sur le terrain d'assurer une coordination.

Mme Dominique GUENNEUGUES parle d'une expérimentation ; l'IDE coordinatrice sera uniquement sur le parcours des patients. Ce sera une autre façon d'appréhender le travail.

La réunion d'encadrement se tiendra fin octobre, début novembre car cette situation est prévue jusqu'au 31 août 2023, date de départ à la retraite de Mme GUENNEUGUES.

M. Jacques LE BORGNE questionne sur le lancement du recrutement de l'IDE.

Mme GUENNEUGUES dit que c'est en cours puisque ceux à qui on a proposé ce poste n'ont pas souhaité le prendre.

Point 15 : Information sur la tarification à l'activité

La présentation du diaporama suivant est effectuée par M. DOUCHAIN.

La réforme initiée par le projet de Loi de financement 2016 et modifiée par le PLFSS 2019 doit être déployée au 1^{er} Janvier 2023.

Elle acte de la disparition du financement historique des établissements de SSR (pour partie prix de journée et pour partie dotations annuelles de financement comme c'est le cas pour la Fondation ILDYS).

Il s'agit d'un financement mixte et non d'une tarification purement à l'activité pour l'ensemble du modèle tel que le connaît le court séjour. Pour autant, une part prépondérante est liée à l'activité (quantité de patients, durées de séjours) et aux profils patients (pathologies, dépendances, actes réadaptation et de rééducation) issus de l'information médicale et une part significative est liée aux dotations populationnelles basées sur des indicateurs épidémiologiques régionaux.

Le reste du financement est composé d'enveloppes, notamment liées aux activités d'expertises, aux plateaux techniques spécialisés et à la qualité.

Nous ne connaissons pour l'instant pas l'ensemble de l'impact de cette réforme pour la Fondation car la dotation populationnelle n'est pas connue au niveau des établissements.

Enjeu fort d'adhésion des équipes au maintien de l'excellence de nos prises en charges en assurant leur pérennité dans le cadre du changement majeur de notre financement.

Nous avons reçu des premières simulations sur des niveaux 2019 (hors COVID) qui nous confirment que nous avons des axes d'améliorations sur les niveaux d'activités de certains services, de cotation des sévérités par les médecins et des dépendances par les soignants.

La simulation a été présentée par le médecin DIM et la Direction de Pôle en Bureau de CME, en Comité Médico-Economique et en Equipe Projet Elargie.

Ça ne sera pas la T2A, ce sera une mixité : le financement se fera à l'activité et avec une dotation populationnelle. La Direction a reçu des études d'impact avec, à l'heure actuelle, des notions inconnues. Le niveau a été bâti sur l'année 2019. Désormais, les critères retenus correspondront au niveau de la rééducation nécessaire, la durée de séjour, la création de groupes de patients en fonction de leur(s) pathologie(s), de leur dépendance. Cette réforme s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2023.

M. Jacques LE BORGNE aurait souhaité une présentation plus complète au C.S.E.

Mme la Présidente répond que ça pourra se faire. La simulation a été reçue le 24/07/22 et la Direction a émis un droit de réserve auprès de l'ARS dans ce contexte d'inflation et sur la très faible valorisation de l'ambulatoire et pour la pédiatrie. Le Ministère ambitionne la mise en place au 01/01/2023 mais aujourd'hui en se basant sur les recettes de 2019, on n'atteint même pas les 50% du budget nécessaire au fonctionnement.

M. Thomas LUCAS demande s'il faudra coter plus les actes effectués.

Mme la Présidente dit qu'il faudra surtout mieux les coter.

M. Jacques LE BORGNE questionne sur les services qui devront améliorer leurs cotations.

Mme la Présidente nomme le SSR Cardio de St Luc, les SSR Pédiatrie : il s'agit d'aider les équipes, pas de les stigmatiser.

Mme Maggy CONAN pensait que la pédiatrie devait être écartée de la tarification à l'acte.

Mme la Présidente confirme que la pédiatrie aura une tarification différente mais des ajustements seront à faire.

M. Matthieu DOUCHAIN annonce qu'il y aura des formations de codage sur la partie dépendance. Il y a une optimisation à chercher avec un certain nombre de choses à interroger. Certains services répondent-ils à 100% aux besoins des populations ? Tout un travail de projet médical doit être fait par service et cela prendra du temps.

Mme la Présidente conclut en indiquant que plusieurs rencontres avec le CHU ont eu lieu pour créer une filière avec la Fondation.

Arrivée de M. David GUEGUEN à 15h25**Point 7 : Bilan de la période estivale pour les différents sites de la Fondation (tensions RH)**

Mme GUENNEUGUES présente la partie sanitaire de Ty Yann.

Site de Ty Yann :

- **Tensions RH :**

En particulier chez les salariés en fin de contrat d'apprentissage aide-soignant
Manque de médecins remplaçants au SSRS Addictologie

- **Activité :**

SSRS Addictologie : Capacité réduite de 10 patients

SSRS Pédiatrie : Activité très basse en H T P : redéploiement des effectifs sur les autres services

SSR polyvalent : Diminution de l'activité de 15 lits à partir du 8 août

SSRS Cardio : Fermeture de l'H T P semaine 32

Plusieurs contrats d'apprentissage aides-soignants ne sont pas restés comme cela était prévu.

Pas de médecin remplaçant au SSR Addictologie ce qui a entraîné une aide des médecins du SSR Polyvalents. Les Cadres ont beaucoup travaillé ensemble.

Pour Mme la Présidente, c'est l'occasion de remercier les équipes du sanitaire pour leur aide apportée aux EHPAD de la Fondation.

Mme Maggy CONAN évoque une situation tendue au SSR Pédiatrie où les IDE se sont retrouvées plusieurs fois en mode dégradé pendant l'été.

En ce qui concerne le SSR Addictologie, M. Jacques LE BORGNE rappelle que traditionnellement, la période estivale est compliquée mais cette année, cela s'est très bien passé sûrement du fait d'un nombre moins important de patients (10 en moins).

Départ de Mme Dominique GUENNEUGUES à 15h40

M. David GUEGUEN prend la suite pour le secteur médico-social.

Centre St Vincent Lannouchen – St Jacques

- **Fortes tensions RH :**

- Fort taux d'absentéisme
- Peu de nouveaux diplômés prêts à travailler cet été et très peu de candidatures (professionnels en CDD ayant des demandes d'absences sur l'été, « obligation » de valider sinon n'auraient pas donné suite au contrat).

- **Réponses apportées :**

- 5 ASH diplômées AS fin juillet 22
- Missions « hublo » : cela a surtout fonctionné pour assurer les remplacements de nuit
- Modifications des plannings, acceptées par les professionnels, avec des heures supplémentaires exceptionnelles
- En fonction des besoins pour assurer la continuité de l'accompagnement : réorganisation des services
- Modulation de l'ouverture du PASA

- **Activité :**

- Maintien des admissions en hébergement permanent (contrairement à d'autres établissements du territoire), pas de fermeture de lit
- Maintien de l'activité de l'accueil de jour
- Maintien des animations tout l'été pour les résidents

Sur St Vincent Lannouchen, période de Covid calme durant juillet et août alors qu'aujourd'hui, 3 services sont à nouveau sectorisés à cause du Covid.

EHPAD de Brest :

- Très fortes tensions RH :
Fort taux d'absentéisme
Peu de nouveaux diplômés prêts à travailler cet été et très peu de candidatures (avec « obligation » de répondre favorablement à leurs demandes telles que 2 semaines de congés en août)
- Solutions mises en place
Recrutement de stagiaires, apprentis de l'année (et retraités) qui s'étaient plu
Anticipation avec des renforts (pour pallier aux absences de dernière minute), qui ont finalement été affectés sur les arrêts maladie
Modifications des plannings, acceptées par les professionnels, avec des heures supplémentaires exceptionnelles
Soutien du pôle sanitaire (aide-soignant, infirmière, médecin)
Certains jours : réorganisation des services
- Activité :
Maintien des admissions en hébergement permanent (contrairement à d'autres établissements du territoire)
Maintien de l'ouverture du PASA et de l'accueil de jour à Kéraudren
Maintien des animations tout l'été pour les résidents : sorties, barbecue...

Départ de M. David GUEGUEN à 15h45

Point 5 : Information sur l'organisation des livraisons sur les différents sites de la Fondation (retour sur la mise en place)

M. Franck MONFORT parle d'un chevauchement avec ce point vu en détail récemment en CSSCT.

Pour M. Matthieu DOUCHAIN, il s'agit plutôt d'une infirmation sur ce qui existe et non pas de revoir ce qui a été préconisé par le CSSCT.

La dotation de chaque unité de soins est réapprovisionnée 1 fois par semaine par la pharmacie ; le matériel et les médicaments sont mis dans des caisses scellées qui sont ensuite empilées dans un roll de transport. Les cartons de solutés sont mis directement dans le roll.

Le roll est chargé dans le camion au niveau du SAS pharmacie (camion garé entre la pharmacie et le self)

6 rolls partent chaque semaine de la pharmacie :

- Le lundi :
 - 1 pour Lannouchen (contenant les commandes de Ouessant, Elorn, Bréhat et Fréhel)
 - 1 pour le SSRS Pédiatrie Ty Yann
- Le mardi
 - 1 Pour Kéraudren
- Le mercredi
 - 1 pour Lannouchen (contenant les commandes de Belle Ile, Molène, Aulne, Glénan)

(Pour St Jacques pas de roll : juste 1 caisse)

- Le vendredi
 - 1 pour La Source
 - 1 pour le SSR Polyvalent

Les rolls sont déposés soit dans des pièces de livraison ou soit dans les salles de soins selon les services.

Ils sont récupérés lors du passage suivant du chauffeur avec les caisses vides à l'intérieur.

Les préparatrices essayent de répartir le poids dans les différentes caisses (les personnels des EHPAD qui sortent les caisses des rolls se plaignaient du poids de certaines caisses).

La pharmacie s'est également adaptée à la demande car selon les EHPAD, les compléments oraux qui sont lourds sont mis au bas du roll (Kéraudren/ La Source) ou au-dessus (SVL),

Etant donné qu'il n'y a qu'un roll par service, il n'est pas possible de répartir le poids entre différents rolls ; les rolls sont chargés de la manière suivante : une pile avec les caisses superposées et une pile avec des cartons de solutés et de DM ; dans la mesure du possible, les cartons les plus lourds sont

placés en bas du roll et les caisses sont calées pour éviter qu'au premier déplacement, cela bascule dans le roll.

La question d'alléger les rolls s'est déjà posée ; cela implique d'avoir plus de rolls mais cela ne rentrerait pas dans le camion et cela prendrait plus le temps pour les chauffeurs d'avoir le double de rolls à livrer et récupérer.

Le service technique va peser les rolls durant 2 semaines ; ceux qui partent du magasin et qui sont transportés également via ce camion et les chauffeurs.

Arrivée de Mme Estelle RIBEREAU à 15h50

Mme Michelle CREACH dit qu'il n'a pas été question du magasin mais seulement d'un retour sur la pharmacie interne.

M. Eric ESNAULT annonce qu'un nouveau point à ce sujet sera refait le mois prochain.

Suite du Point 7 : Bilan de la période estivale pour les différents sites de la Fondation (tensions RH)

Mme Estelle RIBEREAU présente la partie concernant les services de Roscoff à ce sujet.

Site de Perharidy :

- Baisse d'activité de 3 services : SSR cardio vasculaire, SSR locomoteur et SSR enfants et adolescents.
- Ainsi possibilité d'adapter les équipes afin de soutenir les activités plus intenses et/ou donner des RRE aux salariés.
- Quelques tensions RH sur le personnel de nuit => palier par la mise en place d'un remplacement venant du jour.

Il y avait sur Perharidy et St Luc durant juillet et août :

- 15 CDD IDE jour
- 2 CDD IDE nuit
- 16 CDD AS jour
- 4 CDD AS nuit
- 4 CDD MKDE
- 3 CDD Ergo

Actuellement les CDD restent, particulièrement les aides-soignantes.

Le personnel du SSR Cardio et du SSR Enfants et Adolescents est allé en renfort.

Additif : Point sur le SSRS Cardiovasculaire de St Luc (organisation du service pendant l'absence d'un médecin pour quelques mois)

Le médecin chef de ce service est en arrêt depuis début septembre. La partie HC reste à 20 patients comme d'habitude. Le secteur H T P a une baisse d'activité avec des tensions R.H. A partir du 3 octobre, baisse d'un mi-temps de kiné et pas de diminution pour les 2 APA.

Mmes Claire BOURVEN, Michelle CREACH et Céline KEROUANTON parlent de problèmes de mobilité pour les salariés.

Mme la Présidente rappelle que le rôle de la Direction est d'affecter le personnel de service en sous activité, ce qui est le cas du SSR Cardio de St Luc, sur d'autres services.

Mme Claire BOURVEN souligne que c'est déjà difficile pour les salariés de changer de service et espère qu'au moins, les salariés ont été informés de ces changements qui interviennent lundi prochain.

Mme Estelle RIBEREAU confirme que tout est organisé pour octobre ; pour novembre et décembre, il y aura vraisemblablement des réajustements.

Pour Mme Céline KEROUANTON, les salariées n'ont pas forcément les mêmes horaires que ceux de leur service et elles risquent d'avoir des heures à rendre par rapport à Equitime.

Point 13 : Information sur la réorganisation du SSRS Neurologie

Mme Estelle RIBEREAU présente le diaporama.

1,3 ETP équipe éducative (moniteur éducateur) - 19 ETP d'aides-soignantes.

Changements d'horaires	6h45 à 13h30	6h45 à 14h15
7h30 à 15h	6h45 à 15h	
en journée :	8h15 à 16h45	

Réorganisation de l'équipe Educative et Aide Soignante

Contexte :
 Départ de l'équipe éducative d'1 ETP AMP en septembre 2021 => réflexion médicale sur **RENFORCER L'AXE EDUCATIF** dans le SSR Neurologie en vue d'une meilleure réadaptation :
 => Valorisation des actes éducatifs (PMSI pour les moniteurs éducateurs)
 => Renforcer le rôle « non propre » des aides-soignantes (accueil du patient, animation etc...)

Points de blocage :
 => Les roulements (week end avec ou sans coupe) ?
 => Accompagnement éducatif (investissement de toute l'équipe) ?
 => Suivi des tâches ?

Points positifs :
 => Diminution des codes horaires :
 ▪ 3 horaires de matin => 2 horaires de matin
 ▪ 1 horaire de jour => 1 horaire de jour
 ▪ 2 horaires de soir => 1 horaire de soir
 => Suppression de l'horaire de coupe du we (essai sur les we du mois d'octobre).
 => Projection d'un roulement sur 22 lignes soit 21,20 etp (aujourd'hui 20 lignes de 19,2 etp)
 (transformation de poste)



Mme Michelle CREACH a demandé les nouveaux horaires, elle pense que dans les points de blocage, c'est l'entente sur les horaires tampons qui ne va pas.

Il y a un problème avec les dires de la Chef de service : pour elle, les horaires tampons ne peuvent pas être enlevés. De ce fait, les salariés ne savent pas comment faire une nouvelle trame de roulement, avec ou sans horaires tampons.

Arrivée à 16h20 de Mme Gaëlle ROLLAND et départ de M. Michel MOGAN

M. Thomas LUCAS trouve dommage cette modification d'un poste d'AMP en poste d'aide-soignant car cela entraînera moins d'activités et moins de sorties culturelles pour les patients.

M. Jacques LE BORGNE parle d'un courrier écrit par une équipe en souffrance.

Mme Estelle RIBEREAU répond essayer de trouver un modèle de réorganisation. Pour l'instant, les aides-soignants n'ont pas eu les informations comme la projection d'un roulement sur 22 lignes soit 21,20 ETP au total.

Mme la Présidente ne veut pas entendre ce que dit M. Louis CASTEL sur le manque de personnel. Ce n'est pas le cas par rapport à d'autres établissements comme Kerpape par exemple.

M. Matthieu DOUCHAIN affirme que la Direction souhaite améliorer la communication avec les salariés et réduire les incompréhensions.

Mme Estelle RIBEREAU dit qu'il y a 2 réalités : le SSR Cardio de St Luc qui a une activité en baisse depuis 4 ans et le SSR Neuro qui est toujours à fond.

En qualité de Secrétaire du CSSCT, M. Franck MONFORT regrette de ne pas avoir eu copie de ce courrier mais il entend que l'équipe est en souffrance : il faudra en tenir compte pour la réorganisation programmée.

**Départ à 16h40 de Mme Estelle RIBEREAU et de
M. Matthieu DOUCHAIN**

Suite du Point 7 : Bilan de la période estivale pour les différents sites de la Fondation (tensions RH)

La parole est donnée à Mme Gaëlle ROLLAND, Responsable du Pôle Social pour un bilan sur les différents services de ce secteur.

- Très fortes tensions RH

Au niveau de l'encadrement : absence de l'ensemble des cadres du pôle social en juillet. Recrutement d'une chef de service remplaçante du 11 juillet au 31 août. Arrivée de Mme LE GOUILL en CDI le 21 juillet. Retour d'une cadre titulaire en août.

Remplacements d'été très difficiles à organiser : des professionnels disponibles 1 mois, ou sur des périodes bien précises. Personnes en formation, mais parfois non diplômées. Réajustement des plannings très fréquents.

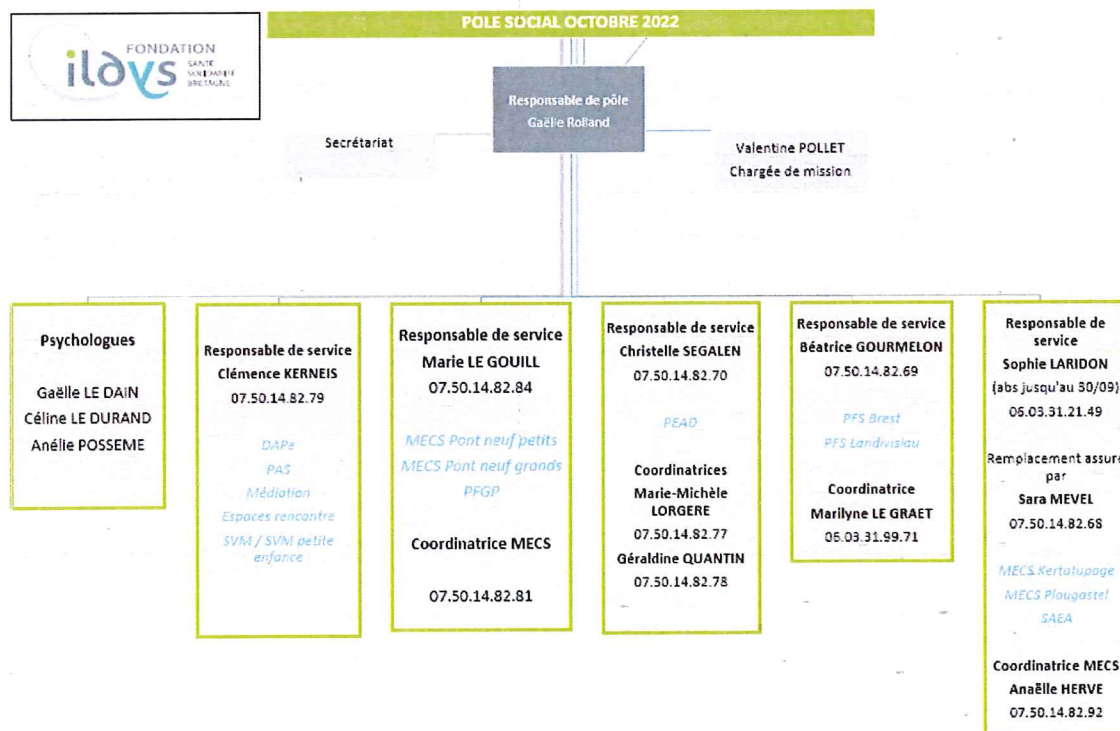
- Activité

Maintien des admissions qui étaient déjà prévues et organisées par les équipes
Impossibilité de répondre à d'autres demandes

Arrivée cet été de Mme LE GOUILL, Cadre pour les 2 Pont Neuf, Petits et Grands ainsi que pour le PFGP.

Point 17 : Information sur l'évolution de la situation du Pôle social

Mme ROLLAND parle de la mise en place d'une lettre d'information sur le Pôle depuis juillet dernier. Elle présente le nouvel organigramme.



Une assemblée générale des Assistants Familiaux est programmée pour le 12 novembre prochain.

La sécurisation des process va être revue.

Un travail important a été effectué avec le Pôle Ressources qui est souvent intervenu cet été pour structurer le Pôle Social.

M. Franck MONFORT pense que les choses ne sont pas vécues de la même manière par la Direction que par les salariés sur le terrain.

Point 18 : Point d'étape des décisions prises suite à l'expertise du Foyer du Pont Neuf

Mme Gaëlle ROLLAND annonce le recrutement d'un chef de service et de coordinatrice selon la préconisation de l'audit. Le projet de service sera travaillé à partir de janvier 2023. Une note d'information comportant les 10 axes mis en avant par l'audit est sortie.

M. Jacques le BORGNE questionne sur les transports pour emmener les enfants dans les écoles puisque c'était un problème.

Mme ROLLAND répond ne pas avoir eu de retour sur les transports pour l'instant.

Mme Agnès GRONDIN confirme la venue d'un chauffeur le matin pour chercher des enfants.

M. Franck MONFORT souhaite savoir s'il y a eu des modifications sur les postes de veilleur : il était prévu que le veilleur présent effectuait 4 heures de repassage la nuit.

Mme ROLLAND dit que les veilleurs sont présents pour surveiller les enfants et que le repassage est un point à revoir.

M. Franck MONFORT indique que l'équipe éducative du Pont Neuf demande à baisser le nombre de jeunes accueillis.

Mme ROLLAND pense qu'il y a des choses à faire, à évaluer et la principale question reste celle de l'accompagnement des enfants. Le projet n'est pas de diminuer le nombre d'enfants au Pont Neuf.

Mme la Présidente dit qu'aujourd'hui, sur le Finistère, un certain nombre d'enfants n'a pas de solution ; on ne va donc pas diminuer l'agrément. Il faut plutôt projeter un QVT plutôt qu'une diminution du nombre d'enfants accueillis.

Mme ROLLAND parle d'un travail à faire en amont pour les accueils séquentiels.

M. Jacques LE BORGNE revient sur l'écriture du projet qui pour lui, devait commencer bien avant janvier 2023.

Mme ROLLAND reconnaît que du retard a été pris. Elle rappelle également le changement de présidence au Conseil Départemental avec un plan d'actions à venir pour l'enfance et la famille avec un souhait d'innovations. Le Pôle Social demande un report de 6 mois pour le nouveau CPOM. Dès janvier 2023, la démarche du projet de service pour le Pont Neuf Petits sera mise en œuvre.

Mme ROLLAND trouve qu'une relation de confiance s'installe.

Pour Mme Agnès GRONDIN, l'équipe trouve que c'est très long depuis l'audit. Il y a de la déception et elle a peur que les tensions ressurgissent.

Mme ROLLAND comprend mais il fallait attendre l'arrivée de la nouvelle Cadre.

D'autre part, Mme ROLLAND signale qu'une enquête en interne est en cours suite à un évènement indésirable sur le Foyer de Plougastel dont la nouvelle Chef de Service, Mme MEVEL, doit prendre son poste lundi prochain 3 octobre 2022. L'équipe de ce Foyer a été vue jeudi 29/09 par M. Michel MOGAN et Mme Gaëlle ROLLAND. Le CSE sera informé sur cette affaire.

**Départ à 17h15 de Mme Gaëlle ROLLAND et de
Mme Sonia BODENES**

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022

M. Eric ESNAULT présente ce point.

Mme Michelle CREACH signale que seul le premier document concernant le Pôle sanitaire était disponible sur l'intranet. Les tableaux concernant le Pôle médico-social et le Pôle Ressources ne sont pas parvenus aux élus.

Pôle sanitaire : 2 ajouts

*DIU Thérapeutiques anti-infectieuses 84h de décembre 2022/décembre 2023 pour un médecin du SSR Polyvalents site de Ty Yann

* Excel Consolidation 21h de 26/9/2022 au 03/10/2022 pour une animatrice de l'espace culturel

Pôle médico-social : 4 ajouts

* Journée CBSP : les soins palliatifs précoces 7h, le 25/11/2022 à St Brieuc pour 4 salariées de l'EHPAD Saint Vincent Lannouchen

Pôle ressources : 1 annulation

*FOEDERIS module formation pour l'Equipe R.H. en distanciel

Mme la Secrétaire du CSE propose aux élus de voter sur les modifications annoncées :

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Point 3 : Information sur les mesures de revalorisation (Ségur, Laforcade, Grand Age, Conférence des métiers)

M. Eric ESNAULT présente le diaporama.

Pôle Sanitaire :

*SEGUR 1 PNM 183 € nets/mois/ETP Versement en janvier 2022
Prime appliquée depuis le début de l'année.

*Prime médecins PM Variable en fonction de l'enveloppe perçue Juillet 2022 : 75%
Prime appliquée en juillet 2022 à hauteur de 75%.
Effet rétroactif depuis janvier 2022. Ajustement des 25% restant en 12-2022 ou 01-2023.

*SEGUR 2 PNM 19 à 70€ bruts/mois/ETP
Prime appliquée en août 2022 - Effet rétroactif depuis janvier 2022. Versement en octobre 2022

Pôle médico-social : Personnes Agées

*SEGUR 1 PNM 183 € nets/mois/ETP Versement en janvier 2022
Prime appliquée depuis le début de l'année.

*Prime médecins PM 517€ bruts/mois/ETP Versement en septembre 2022
Prime appliquée en septembre 22 pour les médecins coordinateurs des EHPAD.

*SEGUR 2 PNM 19 à 70€ bruts/mois/ETP
Prime appliquée en août 2022. Régularisation de l'année 2022 en octobre.

* PRIME GRAND AGE AS, AMP, AES, AP 70€ bruts/mois/ETP Versement en août 2022
Analyse en cours pour le rappel.

Pôle médico-social : Personnes Handicapées

* LAFORCADE 1 AMP, AES, AVS, AS, IDE, Cadres infirmiers, MKDE, Orthophonistes, Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Auxiliaires de puériculture, Diététiciens
183 € nets/mois/ETP Versement en août 2022 Depuis janvier 22
Effet rétroactif en paie en 09-2022

*SEGUR 2 PNM 19 à 70€ bruts/mois/ETP
Prime appliquée en août 2022. Régularisation de l'année 2022 en octobre.

* Conférence des métiers (remplaçant le LAFORCADE 2 et 3)
183 € nets/mois/ETP Versement en août 2022 Depuis avril 2022
Prime appliquée en août 2022 Effet rétroactif en paie en 09-2022

La conférence des métiers ne se cumule pas avec Laforcade 1

Pôle social :

* Conférence des métiers (remplaçant le LAFORCADE 2 et 3)
183 € nets/mois/ETP Versement en août 2022 Depuis avril 2022
Prime appliquée en août 2022 Effet rétroactif en paie en 09-2022

Mme la Présidente commente et constate qu'il manque toujours des versements. D'après la FEHAP, seuls 7 départements ont appliqué la conférence des métiers. En ce qui concerne la prime pour le Pôle social, pas d'information donnée sur le montant versé par le Département.

Point 4 : Compte-rendu de la CSSCT du 15 septembre 2022

M. Eric ESNAULT présente le déroulé des points vus lors de ce CSSCT.

1. Modalités de fonctionnement de la CSSCT
2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 2^{ème} trimestre 2022
3. Avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT
4. Procédure médecine du travail (convocation suite à un arrêt de travail et préconisations)
5. Harmonisation des enquêtes AT par les membres de la CSSCT
6. Réflexion sur les heures dédiées aux missions de référent handicap
7. Règles d'attribution prime OETH pour les salariés en invalidité
8. Retour et traitement des événements indésirables
9. Groupe de travail chaussures de sécurité
10. Demandes de travaux :
 - a. Demande d'installation d'une échelle de toit suite à un accident de travail à Roscoff
 - b. Achat de matériel pour la mise en sécurité des salariés lors de leurs travaux sur la benne à cartons (accès)

- c. Surélévation des lave-vaisselles dans les services de soins
- d. Point sur le poids des rolls pour livraison magasin et pharmacie
- e. Installation d'une barrière de sécurité face à l'ascenseur sur le site de St Luc
- 11. Dispositions prises suite à l'accident de travail d'un salarié du magasin central du site de Perharidy
- 12. Demande d'installation d'extincteurs dans les véhicules de la Fondation
- 13. Organisation du traitement des déchets et du linge le week-end sur le site de Perharidy et du service addictologie de Brest
- 14. L'impact des tensions RH sur les conditions de travail

M. Franck MONFORT a été élu secrétaire du CSSCT. Il annonce qu'il utilisera les documents Cerfa mis à disposition par l'inspection du travail. Ces enquêtes seront faites par les membres du CSSCT. M. MONFORT demande que Mme Sandrine VELLY soit présente en CSE Santé en cas de nécessité. Il réclame, à la demande des élus du CSSCT, l'accès aux boîtes mails pour pouvoir traiter les accidents de travail. Il demande également les coordonnées de la personne qui s'occupe de la CARSAT. Enfin, il souhaite un vote des élus du CSE pour l'autorisation de pratiquer des enquêtes mensuelles.

Mme Michelle CREACH soumet ce point au vote :

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSSCT informera la Direction de la date et de l'heure de l'enquête.

Point 6 : Retour sur la Commission Activités Sociales et Culturelles

La parole est donnée à Mme Michelle CREACH, Secrétaire élue du CSE. Elle donne lecture des points abordés lors de cette première réunion d'ASC depuis les élections de juin dernier.

*Les élus ont décidé de la présence d'une salariée du CSE lors des commissions ASC afin d'avoir tout de suite les informations des décisions prises et de donner quelques informations et précisions sur certains sujets puisque c'est elles qui sont en contact direct avec les salariés.

*Tirage au sort location période d'hiver (du 3 décembre au 3 juin avec accès aux locations linéaires pour moins de perte d'argent)

*Chèques vacances supplémentaires (rattrapage de 18 CDD non inscrits)

*Site internet & Facebook gérance autonome du site pour un gain de 1.600€/an

*Arbre de Noël maintenu sinon perte de l'acompte et obligation de payer la prestation (spectacle). 7 décembre à Lannouchen, 10 décembre à Brest (Bohars) et le 14 décembre à Roscoff.

*Cartes cadeaux enfants en plus des Haut Finistère et Cadhoc : 25€/enfant - 60€/adulte

*Demandes de prestations vacances (accusé de réception) pour assurance de réception d'un côté comme de l'autre.

*Maintien des locations en linéaire comme en 2022, 3000€ d'augmentation des tarifs de par rapport à 2021, augmentation prix CSE de 50€.

*Billetterie Disney un jour un parc, prise en charge du billet de 20% par le CSE (billets non datés, enregistrement avant le séjour)

85€/adulte pour le CSE, 68€ pour le salarié (prix public : 105€)

54€/adulte pour le CSE, 43,20€ pour le salarié (prix public : 97€)

*Retraite : plus de fleurs et paniers garnis mais chocolats

*Prise en charge CSE pour prépa CSSCT (mise à jour du Règlement Intérieur)

*Décision de prise de contact avec URSAFF dans les meilleurs délais pour valider la légalité des prestations.

Départ à 18 h de M. Dany DEVAUX et de M. Franck MONFORT**Point 9 : Information sur le démarrage des travaux du site de Perharidy**

Mme la Présidente présente ce point : obligation de décaler les travaux à cause du contexte économique (27% de hausse des prix).

- La phase d'analyse des offres est terminée : relance de l'appel d'offre d'une majorité de lots cette semaine, 12 lots sur 17.

Contexte économique complexe, des entreprises peinent à répondre et d'autres enflent les tarifs appliqués.

- Démarrage estimé des travaux début 2023 (fin janvier dans le meilleur des cas)
- Fin estimée des travaux en 2025

Point 16 : Information sur l'augmentation des tarifs hébergement des EHPAD à compter du 01.10.22

Mme la Présidente présente ce point.

Le Conseil Départemental du Finistère, dans un courrier du 23 août 2022, a demandé d'augmenter le tarif de la journée hébergement à partir du 1^{er} octobre 2022, en raison de la « situation inédite de tension en ressources humaines et d'un niveau d'inflation élevé fragilisant l'organisation, le fonctionnement et le budget des structures ».

Le Conseil d'Administration de la Fondation ILDYS s'est réuni le 20 septembre 2022 et a approuvé les nouveaux tarifs du Conseil Départemental du Finistère.

Les tarifs hébergement de la journée, appliqués à partir du 1^{er} octobre 2022, sont les suivants :

Résidence La Source	Tarif au 01/01/2022	Tarif au 01/10/2022
Hébergement classique	54.61€	56.25€
Résident de moins de 60 ans	74.25€	75.89€

Cette hausse est d'environ 3%. Le tarif hébergement du Finistère est l'un des plus bas de France et une hausse de 4% est prévue pour le taux de retraite.

Manoir de Kéraudren	Tarif au 01/01/2022	Tarif au 01/10/2022
Hébergement classique	57.28€	59.87€
Hébergement en unité Alzheimer Ty Bian	60.37€	63.10€
Hébergement en accueil supplémentaire	63.34€	65.93€
Résident de moins de 60 ans	76.66€	78.37€

Centre St Vincent Lannouchen – St Jacques	Tarif au 01/01/2022	Tarif au 01/10/2022
Hébergement classique	55.64€	57.31€

Hébergement en unité Alzheimer Ty Bian	63.64€	65.31€
--	--------	--------

M. Jacques LE BORGNE demande quelles sont les conséquences.

Mme la Présidente répond que les charges augmentent de 9% en lien avec l'inflation.

Mme Maggy CONAN interroge sur les différences de tarifs entre les sites.

Pour Mme la Présidente, les ratios d'encadrement étaient plus élevés à Lannouchen car les résidents accueillis sont plus lourds. Toutefois les ratios sont bons par rapport à d'autres établissements du Département.

Point 19 : Information sur le poste du secrétariat des services techniques

M. Eric ESNAULT présente ce point : un poste de secrétariat comportant des tâches administratives très variées est occupé par une salariée en CDD à 0,75 ETP. Elle a signé un CDD allant jusqu'au 31/12/2022. Ce poste lui a été proposé en CDI en lui précisant de manière très transparente l'organisation envisagée dans les mois à venir. Les tâches de ce poste peuvent être rattachées au secrétariat de direction sans être nécessairement rattachées au site de Perharidy.

Mme la Présidente parle d'une nouvelle organisation décidée après l'audit des secrétaires.

Mme Michelle CREACH pense que la salariée concernée ne sait pas que c'est pour un poste à Brest.

Mme la Présidente assure que cela lui a été clairement dit. L'idée est de pouvoir intégrer cette secrétaire sur le service du secrétariat général.

Mme Michelle CREACH se demande qui pourra accueillir les entreprises sur place si elle quitte Perharidy.

M. Thomas LUCAS parle d'une perte pour ce service dont les autres salariés sont tristes à cette idée.

Mme la Présidente comprend mais c'est une nouvelle organisation à mettre en œuvre pour mutualiser et mieux servir tous les services. La présence d'une secrétaire par service n'est plus possible.

Départ de Mme Manon HUMILY à 18h30

Additif : Désignation référents harcèlement

M. Eric ESNAULT demande aux élus de voter pour désigner des référents harcèlement pour la Fondation.

La Fondation ILDYS lutte contre toutes les formes de harcèlement

Tous les salariés ont le droit d'être traités avec respect, et ont la responsabilité de traiter les autres de la même manière.

Tous salariés confrontés à une situation de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes peuvent se faire accompagner et obtenir un soutien à travers les différents dispositifs et mesures en vigueur au sein de la Fondation ILDYS :

- La cellule d'écoute et de soutien psychologique (psychologues non salariés de la Fondation ILDYS)
- Les services de santé au travail
- Le règlement intérieur de la Fondation prévoit des mesures pour lutter contre le harcèlement
- La charte pour lutter contre le harcèlement
- Les référents harcèlement

➤ **Référent harcèlement - Employeur**

Article L1153-5-1 du Code du Travail

Dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

➤ **Référent harcèlement – Elu**

Article L 2314-1 du Code du Travail

Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Le référent harcèlement sexuel est donc désigné parmi les membres du CSE, pour la durée du mandat des membres élus au comité. Il a pour mission de lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au sein de l'entreprise.

Les noms et coordonnées des 2 référents harcèlement sont indiqués dans l'affichage obligatoire.

Une note d'information sera également diffusée suite à leur désignation.

La proposition concerne Mme Mathilde OLAYA des R.H. et M. Franck MONFORT.

POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ces 2 personnes sont élues à l'unanimité.

Additif : Avis du C.S.E. sur le projet de licenciement d'une Accompagnante Educatif et Social du site de St Vincent Lannouchen, salariée protégée

M. Eric ESNAULT présente ce point en détail et annonce que le vote se fera obligatoirement à bulletin secret.

Exposé des motifs qui conduisent à envisager le licenciement :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, Mme XY, Accompagnante Educative et Sociale sur le site Saint Vincent Lannouchen, ne s'est pas présentée à son poste de travail, conformément à son planning. 5 courriers lui ont été adressés par lettres recommandées les 11, 21 et 27 juillet, le 5 août et le 8 septembre 2022 lui demandant de justifier son absence.

En l'absence de justificatif, la salariée a été convoquée à un entretien préalable à un licenciement le 27 septembre 2022 à 09h30. Mme XY ne s'est pas présentée à cet entretien.

Mme la Secrétaire soumet ce projet de licenciement aux élus :

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

◆◆◆◆◆

Les débuts étant clos, la séance est levée à 18h45. La prochaine réunion est programmée pour le 25 octobre 2022.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

